

SCHWEIZERISCHER BASEBALL UND SOFTBALL VERBAND
FÉDÉRATION SUISSE BASEBALL ET SOFTBALL
FEDERAZIONE SVIZZERA BASEBALL E SOFTBALL
SWISS BASEBALL AND SOFTBALL FEDERATION



FSBS
"Introduction"
Règlements

en vigueur dès le 19.1.2008

(modifié par l'AG du 19.1.2008)

Comment sont organisés les règlements ?

Contrairement aux précédentes éditions, le présent recueil rassemble **tous** les règlements de la FSBS en un seul volume. La mise en page a été remaniée de façon à être plus agréable à lire.

Références:
Official Baseball Rules
Offizielle Baseball
Regeln, Official Guide
and Rule Book ISF

Les règlements de jeu sont basés sur les règles officielles actuelles. Les règlements Baseball et Juniors se fondent sur l'„Official Baseball Rules" (en anglais) et les „Offiziellen Baseball Regeln" (en allemand), tandis que le règlement Softball s'appuie sur l'„Official Guide and Rule Book ISF" (en anglais).

Les règlements contiennent certaines adaptations, nécessaires en raison des spécificités rencontrées en Suisse.

Les autres règlements traitent des conditions relatives aux licences, du déroulement des protêts et du dopage.

Comment faut-il interpréter les règlements ?

Toujours prendre les deux règlements avec soi (règlement FSBS et règles officielles)

Les arbitres et les coachs devraient toujours prendre avec eux les deux documents (règlement de la FSBS et règles officielles) à chaque match. La traduction française est suffisante dans la grande majorité des cas.

Tous les règlements peuvent en tout temps être temporairement et provisoirement modifiés ou complétés sur les indications de la commission technique (CT). La CT établit ensuite une demande appropriée au comité directeur (CD).

Tous les règlements provisoirement et temporairement modifiés ou complétés par la CT ne deviennent définitivement valables qu'après confirmation et accord du CD.

Les commissions et les clubs peuvent à tout moment proposer une modification ou un complément aux règlements au CD.

Complément: l'organe qui édicte les modifications de règlements (CT, resp. CD) précise l'instant à partir duquel les modifications entrent en vigueur, mais au plus tôt 5 jours après leur publication sur la homepage de la FSBS.

L'ensemble des membres sont immédiatement informés par courrier (inscrit) et par e-mail.